

Lesseigneurs et seigneurs feudataires.

Le département professionnel de l'Église
 n'ier âgé de cinquante sept ans
 troisième témoin. Et de Cardinal
 Jean-Baptiste Lemaire ami de la
 future demeurant en cette commune
 professionnel et témoins quatrièmes
 témoin âgé de quarante cinq ans.
 En suite de quoi, nous adjoints
 d'Ecorseville-sur-mer faisant les
 fonctions d'officier public de l'état
 civil, avons prononcé que au nom
 de la loi les dits époux sont unis
 en mariage. Et après lecture faite
 en présence de tous, ils ont signé
 avec nous ainsi que les témoins.
 Le présent acte fait double, dans le
 quel ordinaire de la mairie ou le
 public a été adjoint. Le père de la
 future a déclaré ne savoir signer
 &c. &c. &c.

G. Calbry

Gierault

M. sieur Lemaire

Lemaire

Cardinal

Lemaire Calbry

Calbry Richer